



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Aux professeurs de philosophie de l'académie de Lille, le 3 septembre 2021

Division

**Inspection
pédagogique
régionale**

Dossier suivi par

Bertrand Denis

IA-IPR de philosophie

Téléphone

03 20 15 60 50

Portable

06 79 93 43 73

Courriel

bertrand.denis.ac-
lille.fr

Rectorat de Lille

144 rue de Bavay

BP 709

59033 Lille cedex

Chères et chers collègues,

Je vous souhaite une très bonne rentrée à l'orée de cette nouvelle année scolaire. Je souhaite aux collègues nouvellement arrivés la bienvenue dans notre académie, et une bonne continuation aux collègues qui la quittent suite au mouvement, font valoir leur droit à la retraite ou partent pour d'autres horizons, avec une pensée de gratitude pour les services accomplis dans notre académie.

J'espère que ces vacances d'été vous ont apporté le repos et le ressourcement attendus après une année scolaire 2020-21 qui n'a pas ménagé la communauté éducative. Votre engagement a permis d'assurer une deuxième année consécutive la continuité pédagogique en adaptant vos pratiques au gré des dispositifs et ajustements successifs imposés par la pandémie, et ce tout en mettant en œuvre de nouveaux programmes dans un contexte de réforme de l'examen. La fin d'année aura particulièrement mis notre profession sous pression pendant la session du baccalauréat. Je ne veux, au moment de vous souhaiter une rentrée sereine et aussi heureuse que possible, oublier les difficultés auxquelles les professeurs et correcteurs ont fait face, avec un dévouement qui relevait de l'abnégation et qui a fait honneur à notre institution et à notre discipline. Je vous remercie ici également pour vos témoignages et vos messages, qu'ils concernent la prise en main de l'outil Santorin, les effets de l'organisation et du calendrier des opérations de cette session d'examen sur vos conditions de travail, comme plus globalement les conséquences de la réforme du baccalauréat sur la charge de travail des professeurs de philosophie. Ces remontées ont été précisément transmises à l'inspection générale comme aux autorités académiques, qui en prennent la pleine mesure, afin que chacune des instances, au niveau de responsabilité qui est le sien, tire les enseignements des difficultés rencontrées et apporte des réponses.

L'évolution de la situation sanitaire nous permet d'envisager en cette rentrée le retour en classe dans les conditions de l'enseignement en présence. Nous espérons tous que ce retour à des conditions plus favorables pour les apprentissages comme pour la qualité de vie au travail sera durable. Nous devons toutefois rester vigilants, la situation ne permet pas encore, loin de là, de parler d'un retour à la normale. Le respect des mesures de protection, le port du masque, les gestes barrières affectent à eux-seuls nos pratiques professionnelles, et même sans retour à des périodes d'enseignement à distance – éventualité que nous ne

saurions toutefois exclure – nous devons nous préparer à ce qu'un certain nombre d'élèves et/ou de professeurs soient au moins ponctuellement amenés à travailler à distance. Les règles concernant les personnes vulnérables restent en vigueur à ce jour, comme nous le rappelle Madame la Rectrice dans un courrier du 31 août adressé à tous les personnels de l'académie, consultable dans vos établissements. Les corps d'inspection se tiennent plus que jamais à vos côtés pour vous accompagner tout au long de l'année. N'hésitez pas à me solliciter en cas de questions ! vous me savez à votre écoute.

Il me reste dans ce courrier de rentrée à vous adresser quelques rappels et informations.

La campagne d'inscription au **plan académique de formation** à public volontaire est ouverte jusqu'au 9 septembre inclus. Vous trouverez sur le site de l'académie les informations nécessaires en suivant le lien suivant : <https://www1.ac-lille.fr/plan-academique-de-formation-2021-2022-121627> Je précise que la mention de la fermeture de la campagne d'inscription aux préparations aux concours ne concerne pas la philosophie : cette année encore, la formation au concours de l'agrégation interne de philosophie prend dans notre plan la forme d'une formation à public désigné, à laquelle il est encore possible de s'inscrire en s'adressant directement à moi ou au correspondant DAFOP pour la philosophie, notre collègue Nicolas RIGHI (nicolas.righi@ac-lille.fr).

Pour information, le plan national de formation, inscrit comme chaque année dans le cadre des rencontres philosophiques de Langres, aborde cette année le thème de la justice (inscription possible en auditeur libre, sans ordre de mission). Le programme est consultable en suivant le lien indiqué sous l'onglet « actualité » du site disciplinaire de philosophie <http://philosophie.discipline.ac-lille.fr/>

Concernant les nouveautés réglementaires, des ajustements ont été apportés dans le courant de l'été sur les modalités d'évaluation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022. Vous les trouverez en suivant le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/ajustements-proposees-pour-le-baccalaureat-general-et-technologique-compter-de-la-session-2022-323861>

Ces ajustements ont pour notre discipline des conséquences. Les enseignements étant désormais évalués à l'examen soit en contrôle continu, soit en épreuves terminales, anticipées (EAF) ou non (Spécialités de terminale, philosophie, grand oral), **les moyennes trimestrielles de philosophie ne sont plus intégrées dans le calcul de la note d'examen**. Elles conservent bien entendu leur importance sur le plan pédagogique et dans le cadre de la procédure Parcoursup. Les épreuves communes (dites EC1, EC2 et EC3) étant supprimées, la moyenne des trois trimestres de la classe de première dans l'enseignement de spécialité est intégrée avec un coefficient 8 (et non plus 6 comme pour les enseignements de tronc commun) dans le calcul de la note d'examen uniquement pour les élèves ne poursuivant pas la spécialité en terminale. Une autre conséquence pour notre discipline de **la suppression des EC est de permettre aux établissements de**



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Aux professeurs de philosophie de l'académie de Lille, le 3 septembre 2021

Division

Inspection
pédagogique
régionale

Dossier suivi par

Bertrand Denis

IA-IPR de philosophie

Téléphone

03 20 15 60 50

Portable

06 79 93 43 73

Courriel

bertrand.denis.ac-
lille.fr

Rectorat de Lille

144 rue de Bavay

BP 709

59033 Lille cedex

retrouver une certaine marge de manœuvre dans le calendrier annuel pour l'organisation de devoirs surveillés en 4h. L'épreuve de philosophie et les épreuves de spécialités restent désormais, pour la classe de terminale, les seules épreuves écrites ponctuelles, ce qui justifie plus que jamais que l'on consacre à la préparation de cette épreuve exigeante le temps et l'organisation qu'il faut. Une fois les épreuves de spécialités passées, les mois d'avril et mai seront d'autant plus propices à l'organisation de devoirs surveillés en 4h. Les recommandations de l'inspection générale concernant le travail des élèves préconisent en voie générale 8 devoirs types baccalauréat dont 3 en temps contraint et 5 en temps libre et 6 dont 2 en temps contraint en voie technologique (recommandations consultables sur le site disciplinaire, sous l'onglet « textes officiels/instructions et recommandations » : <http://philosophie.discipline.ac-lille.fr/textes-de-references/travail-personnel-des-eleves-instructions-et-recommandations>). Ces recommandations entendent donner aux équipes de philosophie des arguments dans leur dialogue avec la direction de leurs établissements pour dégager les plages horaires nécessaires à des moments stratégiques de l'année qui tiennent compte de la progressivité des apprentissages comme des contraintes et des données propres à chaque établissement. L'accompagnement progressif dans les apprentissages et la liberté pédagogique des professeurs induisent des différences entre les devoirs en temps contraint du premier trimestre et ceux des trimestres suivants. S'il tombe sous le sens que des épreuves en temps limité se rapprochent des conditions de l'examen au fur et à mesure qu'on s'en rapproche (choix entre trois sujets, deux dissertations, une explication de texte, sujets communs, éventuellement échange des copies entre les correcteurs), les exercices pendant le premier semestre, a fortiori ceux du premier trimestre, sont plus progressifs et ne donnent pas trop tôt aux élèves le choix entre les deux types d'exercice. Il n'est pas non plus requis de s'entendre sur des sujets communs dans cette première moitié de l'année, ce qui implique des progressions communes, toujours possibles mais auxquelles les professeurs, auteurs de leur cours, ne sauraient être tenus.

Enfin le programme limitatif pour l'épreuve de spécialité « Humanité, littérature, philosophie » reste inchangé pour cette année : les entrées « Education, transmission, émancipation » et « Création, continuité, rupture » sont étudiées mais ne peuvent faire l'objet d'une interrogation spécifique à l'épreuve écrite prévue au printemps (date non encore communiquée).

Vous et nous souhaitant une année la plus paisible possible sous le signe d'un retour conforté dans les conditions de l'enseignement en présence, je vous

redis toute la gratitude de l'inspection envers les professeurs pour leur dévouement et leur professionnalisme, au service de l'intérêt supérieur des élèves.

Avec l'expression de ma confiance et de ma profonde considération.

Bertrand DENIS